



Formation et intervention dans vos locaux ou dans notre centre de formation

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de maîtriser les principes juridiques, sociaux et fiscaux liés à l'établissement de la paye et des charges sociales du secteur du BTP.

Public

Toute personne chargée d'établir ce type de paye.

Directeurs des ressources humaines, responsables de paie, gestionnaires de paie, cabinets d'expertise comptable...

Pré-requis

Bonne connaissance et pratique de la paie.

Durée

*Dans vos locaux :
1 à 6 jours selon les besoins (9h30 – 17h30)
Soit 7 à 42 heures de formation.*

*Dans notre centre de formation :
2 jours (9h30 – 17h30)
Soit 14 heures de formation.*

Le lieu du stage

*Dans vos locaux :
Jusqu'à 4 Participants (895 € h.t. / jour),
150 € h.t. par Participant supplémentaire.*

ou

Dans notre centre de formation :

Cergy, Paris, Bordeaux, Lyon

Session Individuelle (850 € h.t. / jour),

*Session Personnalisée 4 Participants maxi
(695 € h.t. / jour)*

Les fondamentaux de la paye du BTP

1- La feuille de paye

- Mentions obligatoires
- Classification des ouvriers
- Classification des ETAM
- Classification des cadres du BTP

2- Les heures supplémentaires

- Les heures supplémentaires pour intempéries

3- Réglementation des frais professionnels

- Petits déplacements
- Grands déplacement : les règles d'application

4- Primes, avantages en nature soumis

- Avantages en nature
- L'information obligatoire au salarié

5- L'absence

- La règle de l'absence

6- Abattement de 10% pour déductions spécifiques et son application

- Salarié concernés
- Mentions obligatoires

7- Comparaison du bulletin de paie avec et sans abattement à réintégrer dans la base brute

- Calcul des charges sociales

8- La rémunération du chômage

- Chômage pour imtempéries
- Le chômage partiel

9- Incidence sur la paye

10- La gestion des arrêts de travail

Méthodologie et pédagogie

La pédagogie sera active et participative avec :

- Des étapes théoriques et pratiques
- Mise en situation : calcul du taux horaire absence en fonction du nombre d'heures réelles du mois, analyse des bulletins de salaire avec abattement, sans abattements et petits déplacements
- Une formation assurée par des professionnels de la paie et des ressources humaines